Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260304-20260209-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
Les Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 04 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mercredi 04 Mars à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Stéphane SOMMIER, Bruno LE MAITRE, Patricia HAMON, Michel LE BOUDEC, Katia CARREE, Angélique PAWLAK, Frédéric PAULIAC, Marie-Laure POINEUF, Nicolas LE CHANU et Virginie ALLEE

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – II – 09

Objet : Demande de réduction de facture d'eau

Par mail du 03 Mars dernier, M. Thomas AUGÉ, domicilié 8 lotissement la Croix du Chatai, sollicite une réduction de sa facture d'eau estivale 2025. La facture présente une consommation de 138 m3, conséquence d'une fuite non détectable sur l'installation privative.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 12 voix pour et aucune contre,

ACCEPTE de réduire la facture d'eau estivale 2025 de M. Thomas AUGÉ de 34 m3.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 06/03/2026
Publication le 06/03/2026
AR Préfecture :

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)